

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/83

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 27  
Suppléants votants : 00  
Procurations : 06  
Votants : 33  
  
Pour : 33  
Contre : 00  
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme  
MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de  
M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE  
Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M.  
CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M.  
ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de  
Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M.  
JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme  
CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M.  
DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE  
Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE  
Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme  
VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

**Objet : Budget annexe « Ordures Ménagères » Exercice 2024 – Redevances Ordures Ménagères :  
Admissions en non-valeurs.**

## Exposé :

Le Président explique à l'assemblée que certaines poursuites contentieuses exercées contre les  
redevables de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'ont pas permis le recouvrement des  
créances concernées.

Il présente ensuite à l'assemblée les états correspondants établis par le Comptable public qui propose  
l'admission en non-valeur des créances arrêtées à la date du 7 novembre 2024 pour la liste 6965770112.

Les créances éteintes admises en non-valeurs concernent les exercices 2017 à 2019. Le montant de ces  
créances éteintes admises en non-valeur s'élève à 1 295,01€. Elles seront imputées au compte 6542.

## Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les admissions en non-valeur mentionnées dans les états précités,
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser les écritures comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

